



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 12 mai 2020, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h 14 – Diffusé en direct sur FACEBOOK LIVE**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2020;

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Services de la Sûreté du Québec pour 2020 : 299 500 \$;

**RÉSOLUTION
2020-05-135**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.2.- Dépôt du rapport financier au 31 mars 2020;

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Offre d'achat pour une partie des lots 5 211 209 et 5 443 400 du cadastre du Québec – Noi Phommachanh;

5.2.- Nomination de M^e Sylvain Labranche, avocat – Émission des constats d'infraction;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Maison de la source Gabriel – Demande de contribution;

11.2.- Fondation St-Martin inc. – Demande de gratuité pour recueillir les bouteilles et les canettes – 16 et 23 mai 2020, de 9 h à 16 h, au Centre Michel-Brière;

11.3.- Société de développement économique de Malartic (SDEM) – Entente de soutien financier – versement 2020;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Fondation de l'UQAT – Annulation de la Journée de Golf;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2020

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2020, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2020-05-136



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2020-05-137**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Services de la Sûreté du Québec pour 2020 : 299 500 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de la Sécurité publique du Québec a été reçu le 27 mars 2020 pour le paiement des services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant payable par la Ville de Malartic pour l'année 2020 est de 299 500 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement de la somme de 299 500 \$ en deux (2) versements de la façon suivante :

- 149 750 \$, avant le 30 juin 2020;
- 149 750 \$, avant le 31 octobre 2020.

Adoptée.

4.2.- Dépôt du rapport financier au 31 mars 2020

Dépôt du document à titre d'information.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2020-05-138**

5.1.- Offre d'achat pour une partie des lots 5 211 209 et 5 443 400 du cadastre du Québec – Noi Phommachanh

CONSIDÉRANT QUE madame Noi Phommachanh veut acquérir une partie des lots numéros 5 211 209 et 5 443 400 du cadastre du Québec pour une superficie approximative de 10 473,96 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de vendre ce terrain pour un montant total de 5,05 \$ / m², plus les taxes applicables, et ce, conditionnel à la signature d'une promesse d'achat prévoyant des conditions particulières dans les délais de construction;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 5,05 \$ / m², plus les taxes applicables, une partie des lots numéros 5 211 209 et 5 443 400 du cadastre du Québec pour une superficie approximative de 10 473,96 m², à madame Noi Phommachanh;

QUE M^e Gérald Laprise, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat;

DE DÉLÉGUER M^e Gérald Laprise, directeur général, à mandater un arpenteur-géomètre, afin de préparer tous les documents requis et nécessaires pour donner suite à la présente vente;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

vente notarié;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais de l'acheteur et signé dans un délai de soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-05-139**

5.2.- Nomination de M^e Sylvain Labranche, avocat – Émission des constats d'infraction

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale du Québec (R.L.R.Q., c. C-25.1), la nomination d'un responsable pour l'émission de constats d'infraction doit se faire par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite donner l'autorisation à M^e Sylvain Labranche, avocat, à délivrer tout constat d'infraction relatif à toute réglementation municipale applicable sur le territoire de la Ville de Malartic ou pour laquelle la Ville est habilitée à délivrer tout constat d'infraction;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M^e Sylvaine Labranche, avocat, à délivrer tout constat d'infraction relatif à toute réglementation municipale applicable sur le territoire de la Ville de Malartic ou pour laquelle la Ville est habilitée à délivrer tout constat d'infraction;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION
2020-05-140**

11.1.- Maison de la source Gabriel – Demande de contribution

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme la Maison de la source Gabriel afin de pouvoir continuer à accompagner des gens en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE les levées de fonds annuelles de la Maison de la source Gabriel ont toutes été reportées ou malheureusement annulées en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville réfère cette demande au *Comité d'aide de Malartic* et lui recommande de verser la somme de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉFÉRER la demande déposée par l'organisme la Maison de la source Gabriel au *Comité d'aide de Malartic* et de lui RECOMMANDER de verser la somme de 1 000 \$ à titre de contribution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-05-141**

11.2.- Fondation St-Martin inc. – Demande de gratuité pour recueillir les bouteilles et les canettes – 16 et 23 mai 2020, de 9 h à 16 h, au Centre Michel-Brière

CONSIDÉRANT QUE la Fondation St-Martin inc. tiendra une activité afin de recueillir les bouteilles et les canettes qui ont été accumulées dans les résidences durant le confinement;

CONSIDÉRANT QUE tout l'argent recueilli sera utilisé pour les besoins des résidents du CHSLD Villa St-Martin;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FOURNIR gratuitement l'accès au Centre Michel-Brière (CMB) les 16 et 23 mai 2020, de 9 h à 16 h, à la Fondation St-Martin inc. afin qu'elle puisse recevoir et classer les bouteilles et les canettes;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-05-142**

11.3.- Société de développement économique de Malartic (SDEM) – Entente de soutien financier – versement 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2019-11-438, le 26 novembre 2019, autorisant la signature d'une entente de soutien financier avec la Société de développement économique de Malartic (SDEM) pour les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QU'une entente de soutien financier a été signée entre la Ville de Malartic et la Société de développement économique de Malartic (SDEM) pour les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville réitère son engagement à verser, avant le 30 juin de chaque année, une aide financière de 65 000 \$ à l'organisme sur présentation de ses états financiers;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Société de développement économique de Malartic (SDEM) la somme de 65 000 \$ pour l'année 2020 à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-19000-978 de l'exercice financier 2020;

D'EXIGER de l'organisme, la Société de développement économique de Malartic (SDEM), de présenter ses états financiers de l'année 2019 au conseil et son budget 2020 dès qu'ils seront disponibles;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
ou annotation

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Fondation de l'UQAT – Annulation de la Journée de Golf

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 21

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-05-143


MARTIN FERRON
MAIRE


M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE